



COMMUNIQUÉ

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS
ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION
DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

Boralex annonce l'exercice de l'option d'attribution excédentaire en lien avec le placement par voie de prise ferme de débentures subordonnées, non garanties et convertibles à 4,5%

Montréal, Québec, 26 juin 2015 – Boralex inc. (TSX : BLX) (« **Boralex** » ou la « **Société** ») annonce l'exercice de l'option d'attribution excédentaire du placement par voie de prise ferme annoncé précédemment de débentures subordonnées, non garanties et convertibles à 4,5% (les « **Débentures Convertibles** ») et dont la clôture a eu lieu le 22 juin 2015 (le « **Placement** »).

Le consortium de preneurs fermes mené par Financière Banque Nationale Inc., qui comprenait BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés Mondiaux CIBC Inc., Valeurs Mobilières TD Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières Cormark Inc. (collectivement, les « **Preneurs Fermes** ») a exercé l'option d'attribution excédentaire et a acheté 18 750 000 \$ de capital de Débentures Convertibles supplémentaires (les « **Débentures Convertibles visées par l'option d'attribution excédentaire** »). L'exercice de l'option d'attribution excédentaire portera le produit brut total du Placement à 143 750 000 \$.

Le produit net de la vente des Débentures Convertibles visées par l'option d'attribution excédentaire sera utilisé par la Société afin de financer des projets d'acquisitions, des projets de développement et/ou aux fins générales de la Société. Les fins générales de la Société pourraient inclure, si la Société en fait le choix, le remboursement par anticipation des débentures subordonnées, convertibles et non garanties à 6,75 % existantes de Boralex qui deviennent remboursables par anticipation à la valeur du capital à compter du 30 septembre 2015, dans la mesure où ces débentures n'auraient pas déjà été converties en actions ordinaires de Boralex avant leur date de remboursement par anticipation. Les Débentures Convertibles et les Débentures Convertibles visées par l'option d'attribution excédentaire ont été émises dans toutes les provinces du Canada par voie de prospectus simplifié.

Les titres qui ont été vendus n'ont pas été, et ne seront pas, inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée, et ces titres n'ont pas été placés aux États-Unis ou auprès de personnes américaines ou vendues dans ce pays ou à de telles personnes ou pour le compte ou au profit

de telles personnes sans une telle inscription, sauf si une dispense des obligations d'inscription de cette loi a été obtenue. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura pas la vente de titres dans un État où ce type de placement, de sollicitation ou de vente serait interdit.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. Employant environ 250 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. À l'heure actuelle, la Société exploite au Canada, en France et aux États-Unis une base d'actifs de plus de 1 140 MW de laquelle plus de 970 MW sous son contrôle. De plus, Boralex développe, seule ou avec des partenaires, plusieurs projets énergétiques dont plus de 150 MW qui seront mis en service d'ici la fin de 2017. Les actions, les débentures convertibles à 6,75% et les débentures convertibles à 4,5% de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, BLX.DB et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Ce communiqué de presse n'est pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être vendus en l'absence d'enregistrement aux États-Unis ou une dispense d'enregistrement.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures et à l'utilisation du produit net tiré du Placement constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Boralex juge que les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, mais elle prévient les lecteurs que les hypothèses concernant des événements futurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, pourraient finalement se révéler inexacts. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com